

Comité Local d'Information et de Concertation

Total France et Rhône-Gaz à Feyzin

Première réunion du 18 décembre 2006

Mairie de Feyzin

Etaient présents :

Les membres du collège « administration »

- M. Christophe BAY, Secrétaire Général de la préfecture du Rhône, représentant M. le Préfet
- M. Jean-François BOSSUAT, chef du groupe de subdivisions du Rhône, Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
- M. Bernard CHOVI, représentant la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- M. Bruno DEFRANCE, représentant la Direction Départementale de l'Équipement – Environnement Risques et Développement Durable
- M. Pascal GRANGE, représentant le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Rhône
- M. Patrick POQUET, Directeur du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, préfecture du Rhône

Les membres du collège « collectivités territoriales »

- M. Yves BLEIN, maire de la Commune de Feyzin
- M. Daniel DIART, conseiller municipal de la Commune d'Irigny
- Mme Georgette PALLEJA, maire de la Commune de Vernaison
- M. Michel REPELIN, vice-président de la Communauté Urbaine de Lyon
- Mme Jacqueline VOTTERO, conseiller général du Canton de Saint-Fons

Les membres du collège « riverains »

- M. Daniel GADOUD, feyzinois
- M. Jacques GEOFFROY, feyzinois
- M. Antoine MASSA, domicilié à Lyon
- M. Raymond VENDRELL, domicilié à Saint-Fons

Les membres du collège « exploitants »

- M. Patrick GUERARD, directeur de la raffinerie Total France
- M. Jean-Claude TANTARDINI, chef du centre Rhône Gaz
- M. Martial ATHANAZE, représentant du service sécurité de la raffinerie
- M. Vincent CHABROLLE, chef de projet H.S.E. Primagaz France
- M. Romain FOUQUE, secrétaire général de la raffinerie
- M. Philippe GUICHARD, responsable environnement-sécurité inspection-qualité de la raffinerie

Les membres du collège « salariés »

- M. Olivier DUFFY, membre CHSCT – Société Rhône Gaz
 - M. Jean-Luc GELAS, secrétaire du CHSCT de la raffinerie Total France
- M. Christophe NAVARRO, membre CHSCT – Société Rhône Gaz

Persomnalité « invitée »

M. Jacques POZZI, adjoint au maire de la Commune de Saint-Fons

Autres personnes présentes

- Mme Jacqueline LARGE, préfecture du Rhône, directrice DCE
- Mme Annie RAGOT, préfecture du Rhône, SIDPC
- M. Denis MARSAL, préfecture du Rhône, DCE
- M. Ismaël VILLAROYA, adjoint au maire de la Commune de Saint-Fons
- M. Serge MONNIER, préfecture du Rhône sous-direction Environnement
- Mme Gaëlle ARBEY, préfecture du Rhône, DCE
- M. Rénald VOILLOT, adjoint au chef de groupe de subdivisions du Rhône, DRIRE Rhône Alpes
- M. Christophe CALLIER, inspecteur des installations classées, DRIRE
- M. Philippe FRICOU, chef du pôle Risques majeurs, division environnement DRIRE
- M. Rémi MORGE, division environnement DRIRE
- M. Pascal MEYGRET, représentant du SDIS Rhône
- Mme Florence MAILLARD, ville de Feyzin
- Mme Danielle SAUGE-GADOUD, ville de Feyzin
- Mme. Françoise LAFAYE, ENTPE/RIVES
- M. Emmanuel MARTINAIS, ENTPE/RIVES
- M. Gérard BERNE, secrétaire délégué du SPIRAL, secrétaire de séance

Ouverture de la séance : 15h.

Introduction

M. Yves BLEIN, maire de Feyzin, prend la parole pour souhaiter la bienvenue à l'ensemble des participants et accueillir M. le Secrétaire Général de la préfecture du Rhône. Ce dernier rappelle qu'il s'agit de la première réunion du CLIC Total France et Rhône Gaz. Cette démarche s'inscrit dans une longue tradition de travail en commun avec le site de Feyzin, qui fut parmi les sites expérimentaux pour l'élaboration des PPRT. Par ailleurs, M. le Secrétaire Général présente les cinq points de l'ordre du jour :

- rappels sur le CLIC ;
- désignation de la présidence du CLIC ;
- présentation des établissements concernés par le CLIC: Total France et Rhône Gaz ;
- état d'avancement du PPRT ;
- demandes d'autorisation concernant le projet HDS (HydroDésulfuration) et le dégoullottage de l'extraction des aromatiques de la raffinerie Total.

Le point relatif au retour d'expérience du PPI prévu le 12 décembre n'est pas retenu, celui-ci ayant été reporté.

1 – Rappel sur les CLIC

M. Jean François BOSSUAT, chef du groupe de subdivisions du Rhône au sein de la DRIRE a fait un rapide rappel¹ sur : les textes en vigueur concernant le droit à l'information des citoyens sur les risques industriels, la composition du CLIC, ses missions, les informations dont il est destinataire, ses actions, son fonctionnement et les outils mis à disposition des CLIC en Rhône-Alpes.

Par ailleurs, il a précisé qu'une lettre d'information sur les risques majeurs industriels en Rhône-Alpes existe : « Regards sur le Risque » ainsi qu'un site Internet dédié aux CLIC en région Rhône-Alpes (clic-rhonealpes.com), présentant les compte-rendu et les informations sur les CLIC en cours.

M. Daniel GADOUD du collège des riverains, s'étonne que seuls deux industriels soient présents à la réunion. Il ne comprend pas l'absence de représentants d'établissements, tels la gare de Sibelin ou d'Air Liquide, qui sont eux aussi selon lui générateurs de nuisances et de risques.

¹ Voir présentation n°1 en annexe 1

M. Jean-François BOSSUAT explique que le CLIC concerne seulement les établissements soumis à Autorisation avec Servitude (AS) usés réglementairement. Des projets de textes, destinés à faire évoluer la réglementation, sont en cours et devraient aboutir dans les prochaines années. Néanmoins, bien que les CLIC soient centrés sur les risques inhérents aux installations Seuso seul haut, ils ne peuvent pas ignorer les risques collatéraux qu'elles peuvent engendrer avec les installations voisines.

2 – Désignation de la présidence du CLIC

M. le Secrétaire Général propose, après concertation avec M. Yves BLEIN, une co-présidence du CLIC, assurée par M. Yves BLEIN et lui-même. Cette option découle des habitudes de travail nées dans le cadre du PPRP expérimental. En l'absence d'opposition des participants du CLIC, la proposition est validée.

3 – Présentation des établissements concernés par le CLIC : Total et Rhône Gaz

Etablissement Total²

Activité de l'établissement

M. Patrick GUERARD présente tout d'abord l'activité de l'établissement, puis aborde les risques inhérents à cette activité. 2007 sera une année importante en matière d'investissement et de maintenance. Un arrêt de la raffinerie de près de six semaines est programmé afin de permettre des travaux. En matière d'investissement, la construction d'une deuxième unité d'Hydrodésulfuration des gazoles est également programmée. Enfin, d'autres projets de modernisation (modernisation des expéditions, programme d'économie d'énergie, ou encore de fiabilisation et d'amélioration des performances du traitement des eaux...) sont projetés.

M. le Secrétaire Général demande pourquoi une seconde salle de sécurité a dû être construite.

M. Patrick GUERARD précise que la raffinerie est conduite à partir de deux salles distinctes pour les rendre plus proches de certaines installations de l'établissement (dont le vapocraqueur).

M. Jacques GOEFFROY, du collège des riverains, demande si des investissements sont prévus en 2007 pour réduire les nuisances, notamment sonores, liées à l'activité de l'entreprise.

La présentation reprend les investissements les plus importants. Des investissements pour la réduction des bruits sont prévus, comme le capotage de machine et la mise en place de silencieux. Certains sont programmés pour 2007, d'autres seront mis en œuvre à plus long terme.

M. Yves BLEIN précise qu'en 2007 un guide pratique réalisé conjointement par l'exploitant Total et la commune recensera plus de 130 actions pour améliorer les relations entre l'activité industrielle et son voisinage. Ces actions concernent les risques, les nuisances (olfactives, visuelles...) et les pollutions (rejets atmosphériques), la tranquillité et le confort des habitants. Par ailleurs une « conférence riveraine » permettra de prendre la mesure des progrès accomplis et de renouveler les objectifs à atteindre.

Les risques industriels

M. Philippe GUICHARD, responsable Environnement Sécurité Inspection Qualité de la raffinerie, présente les risques industriels liés à l'activité de la raffinerie et leur gestion³. Les risques identifiés sont l'incendie, l'explosion (BLEVE et UVCE), la surpression, le risque thermique et toxique. Le management de la sécurité est tourné vers la protection des personnes travaillant sur le site, des personnes extérieures et de l'environnement.

² Voir présentation n°2 en annexe 2

³ Voir présentation n°5 en annexe 3

La gestion de la sécurité repose sur l'intégrité des installations, leur maintien en bon état, ainsi que sur un personnel qualifié et des procédures d'exploitation pour chaque équipe. Des études de danger pour chacune des unités/installations et une analyse des événements (retours d'expérience) sont également mises en oeuvre. Enfin sont présentés les moyens d'intervention en cas de sinistre (équipe de pompiers permanente, moyens d'intervention spécifiques, cellule de crise et exercices d'entraînement hebdomadaires et mensuels), ainsi que les axes d'amélioration de la sécurité.

M. Raymond VENDRELL, riverain à Saint-Fons, demande si les mesures de sécurité et protections actuelles, le long de l'autoroute A7 longeant la raffinerie, seraient suffisantes en cas de catastrophe.

M. Philippe GUICHARD répond qu'aujourd'hui les mesures de protection, et notamment les buttes de protection de l'autoroute, ne sont pas encore prises en compte dans les modèles utilisés pour simuler les accidents. Il n'est aujourd'hui pas possible de quantifier les effets bénéfiques des ces protections, le calendrier établi pour rendre les études de danger étant strict. Mais il serait intéressant de procéder à une analyse plus fine.

M. Patrice POQUET, directeur du Service Interdépartemental de Défense et de Protection Civile ajoute que la voie autoroutière est essentielle à protéger des risques industriels.

Etablissement Rhône-Gaz⁴

Présentation

M. Jean Claude TANTARDINI. Il précise que le seul produit manipulé par l'établissement est le GPL (butane et propane). Rhône Gaz est à la fois un centre emplisseur et un centre de stockage, approvisionné par des pipelines (raffinerie total) et des gros porteurs. Le site regroupe plusieurs installations : 1600m³ de stockage, répartis dans deux sphères aériennes, un hall de remplissage des bouteilles de gaz, ainsi que des postes de transfert camion citerne et wagon citerne.

M. Vincent CHABROLLE, de la société Primagaz aborde l'aspect sécurité. Les risques sont au nombre de trois : inflammation, explosion et gelures (brûlure par froid). Deux scénarios d'« accidents majeurs sont distingués » dans les études de danger : le BLEVE (explosion d'un stockage de gaz) et l'UVCE (explosion d'un nuage de gaz). La sécurité repose sur la prévention : éviter les fuites (suppression du combustible) et éviter de créer des points d'ignition (suppression de la source de chaleur).

M. Jean-Luc GELAS, secrétaire du CHSCT de la raffinerie Total interroge sur la pratique en cas d'alerte en dehors des heures ouvrables et de la présence habituelle du personnel.

M. Jean-Claude TANTARDINI répond qu'un système d'astreinte est en place pour la détection de toute anomalie et pour toute intervention immédiate complété par un régime d'astreinte des cadres joignable en cas de nécessité. Si cette structure peut sembler assez légère, il faut savoir que la mise en sécurité du site est effective dès l'arrêt de l'activité, soit chaque soir.

Sur le site de Rhône Gaz, explique ensuite M. CHABROLLE, la sécurité est évolutive⁵. Ainsi de nombreux investissements impliquant une amélioration de la sécurité sont réalisés, comme la mise en place de l'arrosage et la détection de gaz. Des études technico-économiques de réduction des risques à la source sont également menées pour réduire la probabilité d'apparition d'un événement (augmentation des capacités de pompage en eau, nouveaux dispositifs d'arrosage, amélioration des systèmes automatiques).

Débat autour de la gare de Sibelin

M. Daniel GADOUD, du collège des riverains, ajoute que des risques sont générés au niveau de la gare de Sibelin. Des produits sont acheminés par train, et restent stockés à cet endroit. Cette situation est dangereuse comme le prouve l'exemple du renversement d'un wagon en février 2005. Selon lui le pompage du produit renversé est toujours en cours.

M. le Secrétaire Général rappelle que la gare de Sibelin n'est pas soumise aux contraintes réglementaires des ICPE.

M. Patrice GUERARD précise que les pompages, liés à l'incident de février 2005, sont terminés.

Selon M. Yves BLEIN, des piézomètres semblent surveiller le niveau de pollution du site.

M. Jean-François BOSSUAT ajoute que les gares de triage, n'ont pas été traitées immédiatement par la loi Bachelot, mais qu'il est prévu que ces installations fassent l'objet d'études de danger. Les décrets sont en cours de préparation et la gare de Sibelin a été recensée parmi les installations sensibles devant faire l'objet d'une attention particulière.

La gare de Sibelin indique, M. le Secrétaire Général, est l'un des sites les plus sensibles du département, du point de vue de la sécurité civile. Des plans d'intervention existent et les règles d'intervention ont jusqu'alors bien fonctionné.

⁴ Voir présentation n°3 en annexe 4

⁵ Voir présentation n°6 en annexe 5

M. Pascal MEYGRET, représentant du SDIS, explique que la difficulté d'étudier ce site réside dans le fait que les sources de danger sont par définition mouvantes.

M. Jean-Luc GELAS précise que l'accident de février 2005 est consécutif à une manœuvre de la SNCF. Cependant, cet incident aurait très bien pu intervenir dans les mêmes conditions avec la loco-traction de la raffinerie et aurait donc été pris en compte par le PPRT.

M. Jean-François BOSSUAT précise que les études de danger concernent un périmètre déterminé. Les installations à l'intérieur du périmètre de l'établissement relèvent de l'autorité et de la responsabilité de l'exploitant, ce qui n'est pas le cas des installations à l'extérieur et sur des voies externes à l'établissement. Il y a une limite, une frontière fixe : celle de l'établissement. Il est donc nécessaire de distinguer les installations fixes et les zones de stockage de l'établissement des activités exercées à l'extérieur de celui-ci.

4 – Avancement du PPRT

En introduction à cette partie du débat, un film réalisé par l'INERIS présente la démarche PPRT.

M. Christophe CALLIER, inspecteur des installations classées, précise que le CLIC est associé à l'élaboration du PPRT en émettant un avis sur le projet de plan ; il rappelle la chronologie du PPRT : en premier lieu l'étude de danger faite par l'exploitant, puis la cartographie de l'aléa par la DRIRE, et la caractérisation des enjeux par la DDE, avant la phase de stratégie (personnes et organismes associés, et services), et enfin l'élaboration du projet (DRIRÉ, DDE et préfecture). La prescription du PPRT, prise par arrêté préfectoral, détermine le périmètre du plan, la nature des risques pris en compte, les services instructeurs, les personnes associées et les modalités d'association, ainsi que les modalités de concertation. Les études de danger de la raffinerie Total, prévues pour fin 2006 et presque toutes remises à ce jour, seront examinées au cours du premier trimestre 2007. Viendront ensuite en 2007 d'autres études de danger qui présentent moins d'enjeux en matière d'aléas technologiques. Concernant Rhône Gaz, la situation est différente. En effet, c'est un complément qui a été demandé pour juillet 2006, et non pas une révision complète de l'étude de danger. Par ailleurs une révision quinquennale de l'étude de danger, prenant en compte la nouvelle réglementation, est prévue pour juillet 2007. Ainsi l'échéance de détermination des cartes d'aléas est fixée pour juin 2007 concernant Rhône Gaz (novembre 2007 en cas de reconfiguration sur le site avec des améliorations et des mesures de maîtrise du risque).

M. Jean-François BOSSUAT⁶ annonce que l'arrêté de prescription pourrait être prévu à partir de juin-juillet 2007.

M. Daniel GADOUD s'étonne que le PPRT ne soit pas déjà fixé depuis longtemps.

Débat relatif à la phase expérimental du PPRT

M. le Secrétaire Général demande si la participation du site de Feyzin à la phase expérimentale du PPRT, a permis de gagner du temps pour l'élaboration de celui-ci.

La participation du site, indique M. Jean-François BOSSUAT a permis de mettre en place et de valider toute la démarche, et notamment la méthodologie des études de danger et ses effets. Désormais, une méthodologie claire et affidable existe.

Monsieur Yves BLEIN demande si la carte des enjeux a déjà été établie.

M. Jean-François BOSSUAT explique qu'une carte des enjeux a déjà été présentée à partir d'études faites dans le cadre du PPRT expérimental mais la carte des enjeux définitive n'est pas établie à ce jour.

Pour M. le Secrétaire Général la question est de savoir si les informations portées à la connaissance du Grand Lyon pour l'élaboration de son PLU sont suffisantes, ou s'il est nécessaire de les améliorer, au regard de ce qui va être produit. Le Porter A Connaissance (PAC), transmis aux communes, vise à ne pas aggraver la situation précise M. Jean-François BOSSUAT. Le PPRT va permettre de réaliser une analyse plus fine à l'intérieur des zones de risque notifiées dans le Porter A Connaissance.

M. Michel REPPELIN, Vice-Président de la Communauté Urbaine de Lyon chargé des risques majeurs, demande si le périmètre maximum sera plus faible que celui du porter à connaissance, basé aujourd'hui sur une notion de danger et non de risque.

M. Jean-François BOSSUAT répond qu'en intégrant la probabilité, les scénarios devraient aboutir à une décomposition plus fine des zones de risque.

⁶ Voir tableau en annexe 6

Calendrier

Au regard des études et de l'avancement de celles-ci, le prochain CLIC, consacré à la validation de l'arrêté préfectoral prescrivant le PPRT, pourrait être organisé en juin 2007. Deux échéances sont fixées en matière d'études de danger: juin et novembre 2007.

5 – Demandes d'autorisation concernant le projet HDS (HydroDésulfuration) et le dégoulotage de l'extraction des aromatiques de la raffinerie Total

M. Christophe CALLIER informe les membres du CLIC que deux projets de demande d'autorisation concernent la raffinerie⁷. La demande d'autorisation relative au projet de deuxième train hydrodésulfuration a été déposée le 19 décembre 2005 et la recevabilité du dossier date du 29 mars 2006. L'enquête publique a eu lieu du 29 mai au 29 juin 2006 et le rapport du commissaire enquêteur a été établi le 25 septembre 2006. La rédaction de l'arrêté d'autorisation est attendue au cours du premier trimestre 2007 et le démarrage de l'unité est prévu pour fin 2007. Concernant le projet de dégoulotage de l'unité d'extraction des aromatiques, la demande d'autorisation a été déposée le 14 septembre 2006. L'examen de la recevabilité du dossier est en cours et le démarrage de l'unité est prévue pour fin 2007 également.

M. Philippe GUICHARD précise que ces deux projets s'inscrivent dans le cadre de la fabrication de carburants avec de nouvelles spécifications (abaissement de la teneur en soufre). Ces projets permettront à la raffinerie de traiter plus de charge.

Information complémentaire relative à l'exercice PPI

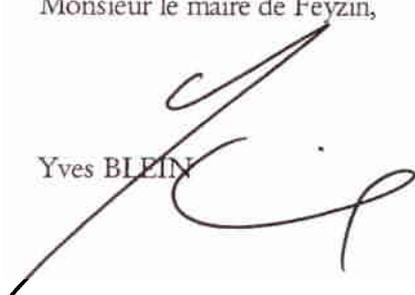
M. Patrick POQUET explique que le CLIC doit également être informé des plans d'urgence et des exercices de sécurité civile qui intéressent les établissements à risque. Ces plans sont régulièrement testés par la réalisation d'exercices. Un exercice de grande ampleur était initialement programmé le 12 décembre afin de tester les moyens d'intervention des secours, les voies de communication et le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Feyzin. En raison du trafic routier important en décembre, il a été repoussé au 2 février. Il se déroulera dans les conditions prévues initialement, avec notamment la participation de la gare de Sibelin.

M. Antoine MASSA, membre du collège « riverains », domicilié à Saint-Fons, demande si, dans le cadre du plan Vigipirate, des consignes particulières sont prises dans les deux établissements concernés par le CLIC. M. Patrick GUERARD explique que le plan Vigipirate est au niveau rouge depuis plusieurs années. Cela implique des contraintes et consignes particulières qui s'appliquent depuis sa mise en oeuvre. M. Patrick POQUET précise que le plan Vigipirate rouge est engagé depuis le 7 juillet 2005, suite aux attentats de Londres. Cependant il est toujours nécessaire de rappeler régulièrement les instructions en matière de sécurité.

M. Yves BLEIN clôt la séance en remerciant l'ensemble des participants.

Fin de séance : 17h30

Monsieur le maire de Feyzin,


Yves BLEIN

Monsieur le secrétaire général
de la Préfecture du Rhône,


Christophe BAY

⁷ Voir présentation n°7 en annexe 7

Liste des annexes

Annexe 1 – Présentation N°1 : CLIC en Rhône-Alpes

Annexe 2 – Présentation N°2 : Raffinerie - Généralités

Annexe 3 – Présentation N°5 : Raffinerie - Risques

Annexe 4 – Présentation N°3 : Rhône Gaz CLIC Feyzin 18-12-06

Annexe 5 – Présentation N°6 : Rhône Gaz CLIC Feyzin 18-12-06

Annexe 6 – Tableau – Prescription PPRT

Annexe 7 – Présentation N°7 : DRIRE DAE